

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 21  
Votants : 28

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 12 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PÉRIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI,

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 27 692 €

Montant total des financements externes s'élèvent à : 23 038 €

Participation aux frais du SEDI s'élève à : 231 €

Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **4 423€**

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **27 692 €**

Financements externes : **23 038 €**

**Participation prévisionnelle : 4 654 € (frais SEDI + contribution aux investissements)**

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir de fin juin 2017. décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 4 654€ (paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)).

- **AUTORISE** le Président à procéder au versement des sommes dues.

Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 juin 2017,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

